

Tableau 4.4:
Projets sectoriels actuels de privatisation

Secteur	Conseiller
Roulement à billes	Kleinwort Benson
Bicyclettes	Arthur Andersen
Brasseries	Sankt Anna Bank
Ciment	IFC
Véhicules commerciaux	Maison Lazard
Bâtiment	BCG
Cosmétiques et détergents	Bain & Co.
Huiles comestibles, fruits et légumes	Creditanstalt
Produits électroniques	Bain & Co.
Verre	IPG
Gaz industriels	Samuel Montagu
Machines outils	Company Assistance
Transformation des viandes	Ernst & Young
Composantes de moteurs	BZW
Peintures et laques	J. Henry Schroder
Automobiles	CSFB
Synthèse de polymères	Bankers Trust
Transformation de pommes de terre	Ernst & Young
Ingénierie électrique	Samuel Montagu
Pâte et papier	Hambros
Raffineries et distribution de carburant	Maison Lazard
Caoutchouc et pneus	LEK
Chaussures	Company Assistance
Instruments chirurgicaux	Bankers Trust
Tabac	Morgan Grenfell

La Bourse est régie par la Loi sur les obligations qui date d'avril 1991. Cette loi est destinée à établir l'harmonie avec la Communauté européenne. Elle a aussi créé une Commission de surveillance composée de sept membres qui décide de l'admissibilité des actions, de la divulgation, de la protection des investisseurs, des pratiques commerciales, de la concurrence, de la publication de brochures et de la dispense de permis aux maisons de courtage. Des dispositions ont été prises pour l'établissement, sous l'égide de la Commission, d'une 'Association des courtiers', qui agit comme organisme auto disciplinaire et auquel devront adhérer toutes les maisons de courtage.

La loi encourage le commerce en bourse et c'est pour cette raison qu'elle impose un timbre fiscal équivalent à 10 % sur toute transaction d'actions réalisée hors ses murs. Elle ne fait pas de discrimination entre les droits et obligations des étrangers et ceux des Polonais. Les étrangers peuvent devenir courtiers à la bourse et les restrictions qui existaient sur la propriété étrangère ont été éliminées. Les courtiers étrangers peuvent pratiquer en Pologne à la condition d'obtenir un permis de la Commission de surveillance. Il n'y a pas de restrictions quant aux investisseurs étrangers. Ils sont requis d'ouvrir un compte auprès de l'une des maisons de courtage, membre de l'Association des courtiers et de placer leurs commandes par le biais de cette maison. Les étrangers doivent divulguer leurs actifs s'ils acquièrent

plus de 10 % du capital actions d'une société. Au cas où l'achat peut signifier l'acquisition de plus de 33 % d'une société, l'investisseur étranger doit publiciser l'offre de prise de contrôle.

La procédure est simple. Le courtier prend les commandes d'achat ou de vente et les transmet, à la bourse, au courtier spécialiste nommé pour chacune des sociétés cotées. Le rôle du spécialiste est de coordonner les ordres de vente et d'achat au cours des périodes de fermeture de la bourse. Ceci dans le but d'optimiser les ventes. Le prix d'ouverture est fixé de manière semblable à celle utilisée à la Bourse de New York. Toutes les transactions agréées durant la séance sont réglées à ce prix fixé à l'avance. Les courtiers spécialistes peuvent aussi acheter pour leur propre compte dans le but d'équilibrer l'offre et la demande. Le prix étant fixé d'avance, cette manœuvre ne peut pas l'influencer.

Ce marché étant de petite taille, il est impératif de maintenir une stabilité des prix. Une fourchette de fluctuation de 10 % (à la hausse ou à la baisse) est appliquée aux actions de chacune des sociétés, entre les séances. Si à la fin du processus de coordination des offres d'achats et celles de ventes, le prix auquel les ventes s'optimisent dépasse la marge de 10 %, les transactions sont suspendues au cours de la séance suivante, la propriété des actions ne change pas et le prix est fixé à nouveau à plus ou moins 10 %.

La Bourse de Varsovie est en croissance. On s'attend à ce que dans un avenir proche une nouvelle société soit cotée chaque mois. En réalité, ce chiffre dépendra de la cadence qu'adoptera le Programme de privatisation du gouvernement.

Bourse aux marchandises : Les représentants de 15 bourses aux marchandises se sont réunis à Varsovie en mai 1990 pour former le premier Conseil boursier polonais. Cet organisme, dont le bureau central se trouve à Lodz, chapeaute et surveille les activités de 40 autres bourses qui transigent des marchandises et, à un degré moindre, des obligations et autres titres commerciaux. Un réseau de firmes de courtage devrait croître à travers toute la Pologne. Actuellement, la maison la plus dynamique est Allimpex, qui transige surtout les matières premières telles que le charbon, les textiles, les produits agricoles, le minerai de fer et une gamme de matériaux de construction.

Privatisation du commerce de détail

La nouvelle législation relative à la privatisation est conçue pour régler le cas des grandes entreprises d'État. Par ailleurs, au cours d'une étape précédente, la propriété de plusieurs petites et moyennes entreprises d'État avait été transférée à des employés et/ou au grand public. Par exemple, dans le secteur du commerce de détail, 60 000 magasins avaient été privatisés, pour la plupart par des ventes aux employés ou à des soumissionnaires privés.